



Heryck Blackburn &lt;[REDACTED]@gmail.com&gt;

---

**Exemption du port du masque [REDACTED] 201**

---

Heryck Blackburn &lt;[REDACTED]@gmail.com&gt;

17 février 2022 à 00:25

À : Heryck &lt;[REDACTED]@gmail.com&gt;

----- Forwarded message -----

De : Heryck Blackburn &lt;[REDACTED]@gmail.com&gt;

Date: jeu. 17 févr. 2022 à 00:24

Subject: Re: Exemption du port du masque [REDACTED] 201

To: [REDACTED] &lt;[REDACTED]@csmb.qc.ca&gt;

Cc: [REDACTED] &lt;[REDACTED]@gmail.com&gt;

Bonsoir M. [REDACTED],

Merci de me transmettre l'information aussi rapidement. N'hésitez pas à transférer le courriel s'il y a lieu.

Maintenant, concernant la stigmatisation, je comprends l'idée, mais elle repose sur une mauvaise prémisse, c'est-à-dire l'origine malheureuse de cette stigmatisation, confirmant que les milieux scolaires sont devenus stigmatisant en raison des mesures sanitaires dont la pertinence est plus que remise en question en lien avec les informations connues actuellement.

Je vous rassure, après discussion avec ma fille, cette dernière a la force de caractère d'expliquer aux autres pourquoi elle préfère ne plus porter le masque afin de s'assurer d'une guérison adéquate de son infection dont il est la cause. Elle sait également que son milieu aura reçu les explications transparentes avec support à l'appui pour le justifier. Et elle saura respecter les consignes en conséquence en attendant.

Mais le fait est que mon enfant représente un exemple, un cas où le masque a créé une infection importante affectant sa santé. Cela témoigne donc du risque.

Maintenant, il existe de la littérature également qui témoigne de l'inefficacité de l'utilisation des masques actuels et des problèmes associés, ce qui était connu avec la grippe. Je joins un lien électronique d'un article d'un épidémiologiste qui a fait le résumé de 167 études qui sont réelles et consultables, cliquez sur les liens pour les voir et le réaliser.

[https://brownstone.org/articles/more-than-150-comparative-studies-and-articles-on-mask-ineffectiveness-and-harms/?fbclid=IwAR0FrEm3GvpgvB0VAE4aqkJKPsjdh71EIAAd18I1k\\_NRWH9M5BkcSqckLC0](https://brownstone.org/articles/more-than-150-comparative-studies-and-articles-on-mask-ineffectiveness-and-harms/?fbclid=IwAR0FrEm3GvpgvB0VAE4aqkJKPsjdh71EIAAd18I1k_NRWH9M5BkcSqckLC0)

Le fait est que pour protéger la santé de mon enfant en lien avec la nature de l'infection engendrée, la décision de la pédiatre fut une exemption du masque afin de s'assurer de la guérison complète et d'éliminer l'aspect allergique du contact relié à la nature des produits chimiques possiblement présents et pouvant avoir contribué à cette infection. Nous allons donc respecter cette approche pour le moment.

Conséquemment, la proposition de la santé publique n'est en rien raisonnable dans la mesure où elle ne connaît pas la nature de l'infection ni sa spécificité clinique relevée par une pédiatre, alors que le port du masque est lui-même remis en cause actuellement. Mais aussi dans la mesure où il n'y a pas de justification en donnant accès dans les plus brefs délais à toutes les études et les rapports pertinents sur lesquelles elle fait reposer toute son analyse du risque de la maladie, particulièrement chez les enfants, de l'efficacité des masques et de leur composition chimique et de la liste des fournisseurs me permettant de savoir si certains lots ou types de masque pourraient être en cause dans l'infection de ma fille. De justifier également en quoi le maintien d'une distanciation de deux mètres a réellement un lien avec la transmission.

Cela devrait être une formalité pour cette dernière et nous pourrions ensuite mieux analyser, comprendre et se positionner ensemble sur les mesures à appliquer et respecter.

De mon côté, la transmission de ces informations permettra aussi d'évaluer la crédibilité et la responsabilité légale en lien avec la protection de la santé physique et psychologique de mes enfants, alors qu'un risque est clairement établi et qu'il

demeure imposé à mon autre fille. Cela me permettra d'évaluer plus concrètement si l'argumentaire repose sur le vide scientifique et l'orgueil politique.

En attendant, nous allons d'abord guérir l'infection de ma fille qui est la plus sérieuse des deux dernières années; en fait, depuis qu'elle est née.

Nous réévaluerons par la suite en famille la situation afin de nous adapter aux nouvelles données et besoin de chacun.

Veuillez également recevoir mes salutations distinguées.

Bonne journée à vous.

Eric Blackburn

Le mer. 16 févr. 2022 à 18:03, [REDACTED] <[REDACTED]@csmb.qc.ca> a écrit :

Bonjour M. Blackburn,

Après avoir demandé à ma patronne la marche à suivre à la suite de la remise de votre part un peu plus tôt cet après-midi de la prescription faisant état de l'exemption du port du masque pour votre fille [REDACTED] (en pièce jointe), je vous informe que nous prenons acte de celle-ci et que [REDACTED] pourra se présenter à l'école sans masque dès demain matin. Veuillez noter que cette demande d'exemption ne s'applique pas à sa sœur [REDACTED]. Celle-ci devra continuer à porter le masque à l'intérieur de l'école.

Il faut cependant savoir que votre enfant devra respecter les autres règles émises par la Santé publique -avec qui j'ai aussi communiqué avant de vous écrire-, c'est-à-dire le lavage des mains et le respect en tout temps de la distanciation de 2m avec les autres élèves et adultes à l'intérieur de l'école (en classe, dans les corridors et au SDG...).

Afin d'éviter cette dernière mesure -qui ne relève pas de ma volonté, je tiens à vous le rappeler- et qui fera en sorte que votre enfant se sente mise à l'écart ou isolée des autres, je vous propose plutôt que l'école lui fournisse une attache qui se porte derrière la tête pour tenir le masque en place et qui fera en sorte que les cordons du masque ne frottent plus derrière ses oreilles (voir images en pièces jointes).

J'attends de vos nouvelles concernant cette proposition provenant de la Santé publique qui se veut raisonnable, qui tient compte de la condition physique de votre enfant (abcès derrière les oreilles) et qui évitera une stigmatisation malheureuse de votre enfant par rapport aux autres.

Veuillez agréer, Monsieur, mes sincères salutations.

Bonne soirée!

[REDACTED]  
[REDACTED]  
Directeur| École Notre-Dame-de-la-Paroisse  
Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys 45 [REDACTED] Montréal (Québec) H3T 1G9  
[REDACTED], p. 2111  
[www.csmb.qc.ca/](http://www.csmb.qc.ca/)[REDACTED]

-----Message d'origine-----

De : [REDACTED] <[REDACTED]@csmb.qc.ca> <[REDACTED]@csmb.qc.ca>

Envoyé : 16 février 2022 16:34

À : Jean-Denis Nadeau <[REDACTED]@csmb.qc.ca>

Objet :

111 [REDACTED]

---

3 pièces jointes

20220215\_073657.jpg

3992K



**20220215\_095322.jpg**  
3995K



**20220215\_073728.jpg**  
4577K